



Rupture de pacs, droit et devoir ???

Par **Manue1910**, le **27/04/2009** à **22:31**

Bonjour à tous, je repasse par ce forum qui m'a déjà été très utile par le passé.
Je cherche et sans trouver, les textes de lois relatif à une probable rupture de PACS.
Légalement que se passe-t-il pour les crédit engagé durant le PACS en cas de rupture ?
J'ai un ami, dont la copine est partie et souhaiterait vendre la maison qu'ils ont achetés. La perte se ferrait bien sur à perte et forcément mon ami n'est pas d'accord. Quelles sont légalement les droits de chacun dans ces cas là ?
Qu'en est-il de la séparation des biens en cas de rupture de PACS ?
Merci à tous ceux qui pourront m'apporter leur aide.